

# L'action de l'État en Bourgogne année 2007



## RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉCONCENTRÉS À L'ÉCHELON RÉGIONAL

# Edito

L'année 2007 aura été, pour les services de l'Etat en région, celle du lancement d'une réforme sans précédent : la révision générale des politiques publiques, vaste processus dont l'objectif vise à réorganiser en profondeur l'action de l'Etat.

Lancée au plan national en juillet 2007, ponctuée par trois séances du Conseil de modernisation des politiques publiques, cette démarche se traduira, dans les prochains mois, par une rénovation en profondeur de l'Etat au plan régional et départemental.

Une réflexion approfondie a été conduite par les services régionaux en Bourgogne pour préparer cette évolution majeure de notre administration, qui se traduira en 2009 par la création de 8 grandes structures régionales et de nouvelles directions départementales.

Outre cette action de transformation en profondeur des structures de l'Etat territorial, l'année 2007 restera celle de la mise en place, en Bourgogne, de deux grandes politiques contractuelles :

- le Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, signé le 22 février 2007, dont le volet financier (près de 280M€ pour l'Etat) s'attache à accompagner 8 grands projets structurants, avec l'objectif d'accroître la compétitivité et l'attractivité de notre région, d'intégrer pleinement le développement durable dans l'action publique et de favoriser la cohésion sociale et territoriale.

- les 3 programmes opérationnels européens qui, adoptés en juillet et septembre 2007, se traduiront par un soutien financier de l'Europe de près de 600 M€ sur 7 ans en faveur de notre économie régionale, du soutien aux démarches d'adaptation aux mutations économiques, de la valorisation du patrimoine environnemental et du développement des territoires.

**Le Préfet de la région de Bourgogne**  
Christian de LAVERNEE



<b>I - Les grands chantiers de l'Etat au plan régional en 2007</b>	
■ Le contrat de projets	4
■ Les nouveaux programmes européens 2007-2013	5
■ Le développement des projets des pôles de compétitivité	6
■ La mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la modernisation de l'Etat	7
■ La formation interministérielle « tout au long de la vie »	8
■ L'administration électronique	8
<b>II - FOCUS</b>	
■ La révision générale des politiques publiques : un nouvel Etat territorial	9
■ L'Etat en Bourgogne, un acteur de premier plan de la vie économique et sociale	9 - 10
■ L'écoresponsabilité	10
■ La politique de la ville	10
■ Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	11
<b>III - Le rôle moteur de l'Etat</b>	
■ Les politiques territoriales	12
■ Le développement durable	12
■ Les technologies de l'information et de la communication	13
■ La LOLF	13
<b>IV - L'activité des huit pôles régionaux</b>	
■ Gestion publique et développement économique	14 - 15
■ Education et formation	15 - 16
■ Développement de l'Emploi et insertion professionnelle	16 - 17
■ Transport, logement et aménagement	18
■ Environnement et développement durable	19
■ Economie agricole et monde rural	20 - 21
■ Santé publique et cohésion sociale	22
■ Culture	23

# I. Les grands chantiers de l'Etat au plan régional en 2007

## 1. Le Contrat de projets Etat- Région 2007-2013 : recentrage sur de grands projets et perspective européenne.

Le nouveau CPER 2007-2013, signé le 22 février 2007 entre l'Etat et la Région Bourgogne, adopte un esprit différent des précédents contrats. Ont été retenus des "grands projets", en nombre plus restreint, d'envergure plus importante et ayant un effet d'entraînement sur l'économie régionale.

D'autres contrats de projets, interrégionaux tels que le plan Rhône (aménagement du Rhône et de la Saône), viennent compléter le CPER.

La stratégie du CPER s'inscrit en cohérence avec les programmes européens (FEDER, FEADER, FSE) afin de permettre une meilleure coordination des interventions. Les programmes reposent sur un même diagnostic territorial et trois axes qui guident les projets :

- compétitivité et attractivité des territoires,
- environnement et développement durable,
- cohésion sociale et territoriale.

La participation financière de l'Etat s'élève, pour la période 2007 – 2013 à 277,088 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent 54 M€ correspondant à des dotations provenant d'établissements publics nationaux ainsi que des crédits de l'Etat non contractualisables. La participation financière de l'Etat s'élève donc au total à plus de 330 millions d'euros. La contribution de la Région Bourgogne s'établit quant à elle à 350, 843 millions d'euros.

Répartition des dotations financières contractualisées par l'Etat et la Région Bourgogne		
Les Grands projets	Dotation financière de l'Etat (en K €)	Dotation financière de la Région (en K €)
améliorer les transports ferrés et fluviaux	43 000	41 060
structurer l'économie et accompagner les mutations	27 430	28 300
renforcer l'enseignement supérieur et la recherche	49 274	58 733
préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau	35 270	56 800
valoriser les grands sites patrimoniaux	19 150	19 450
soutenir les démarches de progrès des filières agricoles et forestières	41 828	41 500
volet territorial	36 486	92 500
promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale	24 650	12 500
<b>TOTAL</b>	<b>277 088</b>	<b>350 843</b>

L'année 2007 a été consacrée au lancement du CPER, domaine par domaine, par la signature de conventions-cadre ou de conventions d'application permettant de préciser les objectifs opérationnels, les phasages des programmes, les financeurs et partenaires des projets du programme. Ainsi un accord cadre pluriannuel a-t'il été conclu entre l'Etat, la Région et l'Ademe - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sur le volet climat-énergie. Les principales conventions cadres ont été signées en 2007, et 2008 (convention « Eau » entre la Région, l'Etat et les trois agences de l'eau (signée le 30 mai 2008), convention « Cluny 2010 » signée en juillet de la même année).

**Le bilan d'exécution à fin 2007, tous projets confondus, fait apparaître un démarrage du programme relativement satisfaisant :**

- le taux de mise en place des crédits s'est élevé à 11% pour chacun des partenaires Etat et Région (68,5 M€ au total),
- les taux d'engagement (crédits engagés/montant sur 7 ans) s'élèvent à 11% pour l'Etat et 7% pour la Région (55 M€ au total),

Le comité technique de suivi du CPER s'est réuni deux fois en 2007 pour faire le point sur la mise en place des conventions d'applications, sur la programmation de la première année d'exécution du CPER et sur la saisie des données sur le logiciel PRESAGE (déjà utilisé pour les fonds européens), ainsi que pour lancer l'évaluation stratégique environnementale du contrat lui-même.

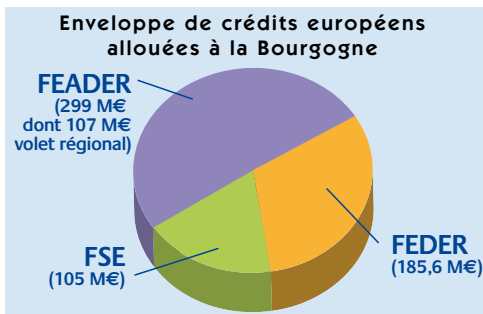
Enfin, l'année 2007 a également été consacrée à la préparation du suivi et de l'évaluation du CPER, en cohérence avec les fonds européens, tant sur la définition d'indicateurs de suivi (par thème) et d'indicateurs transversaux (environnement et développement durable, innovation, emploi, égalité des chances entre hommes et femmes...), que sur la rédaction d'un plan d'évaluation dont l'approbation interviendra en 2008.

## 2. Les nouveaux programmes opérationnels européens 2007/2013

### 2007 : L'ADOPTION DES PROGRAMMES PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE :



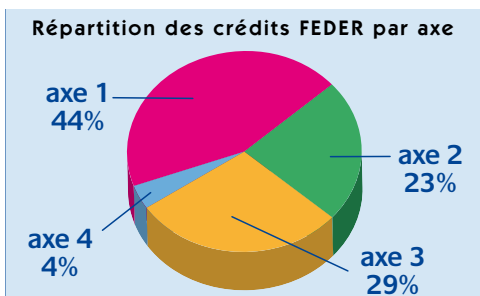
La négociation des programmes européens FEDER, FSE et FEADER s'est accélérée au 1<sup>er</sup> semestre 2007 pour aboutir à leur adoption en juillet et septembre 2007.



Le Programme opérationnel FEDER, de la Bourgogne dont le Préfet de région est autorité de gestion, a été adopté le 28 septembre 2007. Ce programme est structuré en 4 axes et 17 mesures :

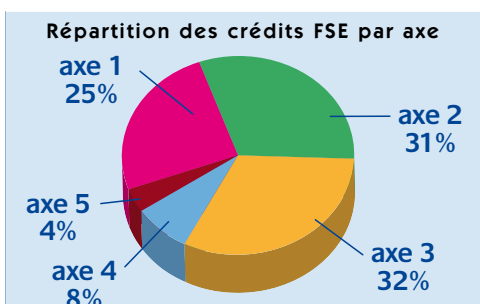
**185,6 M€ répartis selon 4 axes pour un Coût Total de 706 M€ :**

- axe 1: innovation et économie de la connaissance: 81,5M€
- axe 2 : valorisation du patrimoine environnemental: 43M€
- axe 3 : développement des territoires: 54,6M€
- axe 4 : assistance technique: 6,5M€



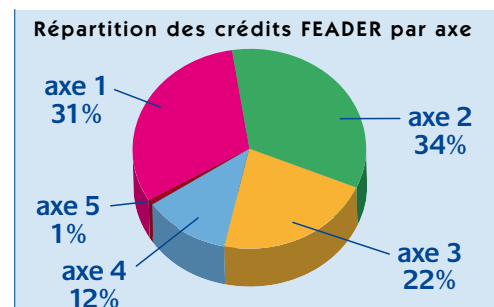
Le Programme opérationnel FSE, pour la France a été adopté le 9 juillet 2007. Ce programme déconcentré à plus de 80% en région, est structuré en 4 axes d'intervention dont la répartition pour le volet régional Bourgogne est la suivante :

- axe 1 : adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques : 26.8 M€
- axe 2 : Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi : 33.5 M€
- axe 3 : Cohésion sociale, inclusion et lutte contre les discriminations : 33.3 M€
- axe 4 : Capital humain, mise en réseau, innovation et actions transversales : 7.9 M€
- axe 5 : assistance technique : 3.7 M€



Le programme de développement rural hexagonal a été adopté le 19 juillet 2007. Il comprend un socle de mesures nationales représentant un soutien financier de 192 millions d'euros en Bourgogne, et un volet régional pour 107 millions d'euros de FEADER. Ce volet régional comprend 5 axes :

- axe1 : compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture : 32.8 M€
- axe 2 : protéger l'environnement et aménager l'espace rural : 36.5 M€
- axe3 : développement rural et qualité de vie : 23.3 M€
- axe 4 : LEADER : 13,6 M€
- axe 5 : assistance technique : 1M€



L'année 2007 a également été consacré à la mise au point des outils de programmation et notamment des documents de mise en œuvre (Document d'Application (DOCAP) pour le FEDER et Document Régional de Développement Rural (DRDR) pour le FEADER) afin de prévoir, à destination des porteurs de projets comme des services instructeurs, les actions éligibles, les critères de sélection des dossiers, les procédures de gestion et de contrôles. Les instances partenariales de suivi et de programmation ont également été installées. La première programmation est intervenue le 18 octobre 2007.

Les programmes prévoyant la délégation en subvention globale de la gestion d'une partie des programmes par des organismes intermédiaires, et les conditions de cette délégation ont fait l'objet de négociations pour aboutir à la signature des 1<sup>ères</sup> conventions en 2008 :

**La délégation représente :**

- 79.4 M€ de FEDER soit 44% du volume du programme (délégataires : Conseil régional et OSEO)
- 60.6 M€ de FSE soit 60% du volume du volet régional du PO FSE (délégataires : Conseil régional, conseils généraux 21, 71, 89, Plan Local pour l'Insertion (PLIE) et Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA))

### LA PRÉPARATION DE LA CLÔTURE DU DOCUP OBJECTIF 2000-2006 :

Un an avant la clôture effective du programme 2000-2006, le SGAR et la DRTEFP ont mis en œuvre une batterie d'actions préventives, afin d'ajuster la programmation et le paiement de crédits du FEDER et du FSE, pour éviter, autant que possible, les restitutions de crédits inemployés au 31 décembre 2008. Cette stratégie d'évitement passe avant tout par l'accélération des soldes des dossiers en cours, afin de réaffecter au profit de nouveaux projets, au plus vite, les crédits demeurant inemployés. Au 31 décembre 2007, le taux du FEDER s'élève à 100,8%, celui du FSE à 96,8%.

# I. Les grands chantiers de l'Etat au plan régional en 2007

## 3. Le développement des projets des pôles de compétitivité

L'année 2007 a vu se poursuivre du travail de structuration des pôles de compétitivité en Bourgogne. Les services de l'Etat (DRIRE, DRAF, DRRT, DRCE et DRTEFP) s'impliquent au premier chef dans la mise en oeuvre de cette politique nationale sous la coordination du SGAR, chef de file, et en étroite collaboration avec les collectivités locales.

La vocation principale de ces pôles est d'asseoir la compétitivité des entreprises françaises sur la recherche et l'innovation en partenariat étroit avec les centres de recherche et les organismes de formation.

C'est donc naturellement dans le domaine de la Recherche et Développement que les pôles ont connu en 2007 leurs premiers succès à l'appel à projets national du Fonds Unique Interministériel :

- VITAGORA tout d'abord avec le projet « Farine + » qui permettra de lancer des gammes innovantes de produits de panification. Ce projet a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 1,4 M€ pour un coût total de 3,7 M€.
- Le Pôle Nucléaire Bourguignon ensuite, avec le projet « Filage à chaud » qui vise à accroître la maîtrise du processus industriel de filage des tubes sans soudure en acier destinés aux générateurs de vapeur des centrales nucléaires. Ce projet a bénéficié d'une subvention de 980 k€ pour un coût total de 1,6 M€

L'appel à projets lancé par l'Agence Nationale de la Recherche a lui aussi permis de financer des projets de recherche menés au sein des pôles bourguignons, à hauteur de 1M€ pour le PNB et 1,5 M€ pour VITAGORA.

Chacun des deux pôles bourguignons s'emploie également activement à s'imposer sur le plan international. Le PNB s'est ainsi déplacé en Grande Bretagne, aux Etats-Unis, en Inde et en Afrique du Sud afin de promouvoir son savoir-faire technologique. VITAGORA a quant à lui organisé à Dijon le 2ème congrès international Goût-Nutrition-Santé qui doit devenir un événement de référence au niveau international, fondé sur les compétences industrielles et scientifiques du pôle.

Confronté dans son secteur à un important défi de compétences et de ressources humaines, le PNB, en lien avec l'UIMM, a engagé en 2007 de nombreuses actions visant à renforcer l'attractivité des métiers de la métallurgie appliquée au nucléaire, à coordonner les efforts de recrutement des entreprises et à compléter l'offre régionale de formation. Une école internationale des managers de projets nucléaires est à l'étude, avec le double objectif de palier le déficit international de formation continue en la matière et de promouvoir par ce biais les technologies françaises à l'international.

Lors de la labellisation en 2005 des pôles de compétitivité, le gouvernement avait d'ores et déjà annoncé sa volonté de procéder 3 ans après à une évaluation de cette politique. Celle-ci a été engagée fin 2007 auprès d'un premier panel de pôles de compétitivité parmi lesquels VITAGORA. Ses conclusions jettent les bases d'un nouvel élan de la politique des pôles de compétitivité en France.



## 4. La mise en oeuvre de la RGPP et la modernisation de l'Etat

### LA RÉORGANISATION DES SERVICES RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX DE L'ETAT : UN SUIVI RÉGIONAL

Le suivi régional de l'avancement en Bourgogne de la RGPP est assuré, depuis le lancement mi 2007 de cette démarche nationale, au travers d'un examen systématique des projets de réorganisation de service, lors de chaque Comité d'administration régionale (CAR). Le CAR, du 26 août 2008, avait pour but de préparer la mise en place des nouvelles directions départementales en région. Ces points de situation permettent aux chefs de service de régionaux de dresser l'état d'avancement des futures directions régionales et de définir, en lien avec les préfets de département, l'articulation des missions entre les niveaux régional et départemental.

En application de la circulaire du Premier ministre du 7 juillet 2008 sur l'organisation de l'administration départementale de l'Etat, le Préfet de région est chargé de transmettre au Secrétariat général du Gouvernement et au ministre de l'intérieur les propositions d'organisation départementales des services de l'Etat pour le 28 novembre 2008.

Les propositions de création au 1er janvier 2009 des futures directions départementales de l'équipement et de l'agriculture dans l'Yonne et la Nièvre ont, quant à elles, été transmises par le Préfet de région au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et au ministère de l'agriculture et de la pêche.

### RÉORGANISATION DE SERVICES ET PERSPECTIVES IMMOBILIÈRES

La réorganisation des services de l'Etat implique une réflexion relative aux perspectives d'évolution des implantations immobilières des services de l'Etat.

Pour les services régionaux et départementaux de l'Etat implantés en Côte d'or, une première esquisse de scénarios d'implantation, liées aux reconfigurations à venir, a été présentée lors du collège des chefs de service du 26 juin 2008.

Ces orientations, qui s'inscrivent dans un objectif de mutualisation, seront poursuivies avec la mise en place dans chaque département des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI)

Un pôle régional de compétence « immobilier », associant étroitement la Préfecture de Région et la Trésorerie générale, sera prochainement mis en place afin d'assurer la coordination régionale des SPSI.

### UN EXEMPLE DE RÉORGANISATION : LA DREAL BOURGOGNE

Dans le prolongement de la réorganisation, en novembre 2007, du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques a décidé le 12 décembre 2007 la création, à côté des 7 autres structures régionales, d'un service régional unifié chargé de décliner de façon transversale les politiques de développement durable et de logement.

Les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) regrouperont les directions régionales de l'équipement, les directions régionales de

l'environnement et les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

En Bourgogne, la DREAL sera créée le 1er janvier 2010 après une période dite de « préfiguration » qui, sous l'égide du directeur régional de l'équipement, aura pour but de mettre au point un projet de service stratégique et opérationnel, un organigramme adapté aux nouvelles missions et des outils, référentiels et procédures nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle direction.

### AUDITS DES FONCTIONS SUPPORT

Afin d'identifier les pistes de professionnalisation de la fonction de « gestion des ressources humaines », la préfecture de la région Bourgogne et les préfectures des départements de la Nièvre et de la Côte d'or ont fait l'objet, dans le cadre d'une réflexion nationale au titre de la RGPP, d'une enquête sous l'égide de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGGAFP) afin d'analyser cette fonction « RH » dans les services régionaux et départementaux concernés. La restitution de cette étude a été assurée à l'occasion du collège des chefs de service du 26 juin 2008.

Par ailleurs, à l'instar des autres préfectures de département et de région, une contribution à une analyse nationale des « fonctions support » a été réalisée en 2008, notamment à partir des contributions des services régionaux, afin de répondre à la demande de l'Inspection générale de l'administration/ Mission Interministérielle de l'Administration Territoriale de l'Etat (MIRATE).



# I. Les grands chantiers de l'Etat au plan régional en 2007

## 5. La formation professionnelle tout au long de la vie

Les éléments juridiques clés pour la mise en oeuvre du nouveau dispositif de formation professionnelle tout au long de la vie sont, d'une part la loi de modernisation de la Fonction Publique du 2 février 2007 qui pose les bases juridiques de la refonte globale du dispositif pour les 3 fonctions publiques et d'autre part, les dispositions réglementaires pour la fonction publique de l'Etat contenues dans le décret du 15 octobre 2007 et la circulaire d'application du 19 décembre 2007.

Cette réforme s'inscrit dans une démarche de rénovation de la gestion des ressources humaines au sein de l'Etat.

**L'objectif de cette réforme est triple :**

- mettre en oeuvre pour tous une formation professionnelle tout au long de la carrière fondée sur les besoins en compétences de l'administration et les projets professionnels et personnels des agents ;
- mieux accompagner le déroulement de carrière des agents et améliorer la prise en compte de leur expérience professionnelle ;

■ renforcer le dialogue social, le rôle des acteurs nationaux et les instruments de mutualisation et de déconcentration en matière de formation professionnelle tout en organisant plus nettement le dialogue avec l'agent dans ce domaine (partie formation de l'entretien professionnel).

Le plan de formation constitue désormais un document pivot. Il décrit pour une année, la politique de formation que l'administration met en oeuvre, en tenant compte des priorités interministérielles. La typologie des actions est renouvelée et la notion de Droit Individuel à la Formation (DIF) apparaît.

## 6. L'administration électronique en Bourgogne : des outils web pour le public, les élus et les services de l'Etat.

L'Etat est au coeur du développement de la société de l'information. Les démarches administratives en ligne entrent peu à peu dans le quotidien des Français et jouent la carte de la facilité, de la proximité et la rapidité. Le développement de l'administration électronique est par ailleurs une des priorités de la révision générale des politiques publiques (RGPP). La préfecture de région a mis en oeuvre plusieurs sites web d'information et d'échanges, à destination des services de l'Etat, des élus de Bourgogne et du public :

### LE SITE DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DE LA CÔTE D'OR

<http://www.bourgogne.pref.gouv.fr>

Ce site à destination du grand public présente l'essentiel de l'action de l'État en région et en Côte d'Or, ainsi que des données d'actualité, d'information ou de type réglementaire (recueils des actes administratifs, taxe d'apprentissage...).

### L'EXTRANET DES TERRITOIRES EN BOURGOGNE

<http://www.territoires-bourgogne.fr/>

Cofinancé et co-administré par l'État et le Conseil régional de Bourgogne, c'est un espace d'échange pour les acteurs et professionnels des territoires de projet en Bourgogne (Pays, Agglomérations, Parc naturel régional du Morvan).

Pour une part ouvert au grand public à titre d'information (chartes de pays, communiqués...), il est d'autre part également utilisé comme espace d'échange et de travail, via un accès sécurisé.

### LE SITE DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2007-2013

<http://www.europe-bourgogne.fr>

Sous la maîtrise d'oeuvre du SGAR et financé sur les crédits d'assistance technique FEDER, ce site est en ligne depuis juin 2008. Il est géré conjointement par le SGAR (mission Europe), le Conseil régional de Bourgogne, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il vise d'une part le grand public pour des informations générales sur les programmes européens, l'Union européenne et la valorisation des projets financés. C'est d'autre part un outil pour les porteurs de projets potentiels au travers d'informations précises sur les actions cofinancées et les procédures.

### LE SYSTÈME D'INFORMATION TERRITORIAL DES SERVICES DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE ET CÔTE D'OR

<http://www.bourgogne.sit.gouv.fr>

À destination des services de l'État, il s'agit d'un extranet sécurisé à accès internet direct, dont l'objectif est de faciliter les échanges d'information nécessaires à la mise en oeuvre concertée des politiques publiques. Des accès sont toutefois attribués aux collectivités territoriales dans le cadre de dossiers précis (téléphonie mobile, système d'information géographique régional, circulaires aux mairies...). Un accès chiffré complémentaire, de type https, est en cours de réalisation.

## II. FOCUS

### 1. La Révision Générale des Politiques Publiques : vers un nouvel « Etat territorial »

Lancée officiellement le 10/07/2007, la Révision Générale des Politiques Publiques a donné lieu au plan national à un vaste audit critique de l'action publique destiné à identifier les réformes permettant d'offrir un meilleur service public aux usagers, un meilleur coût pour les contribuables et de meilleures perspectives d'activité pour les agents de l'Etat.

Cette démarche dont l'objectif est de mettre en place un service public mieux intégré, plus lisible et davantage reconnu s'est traduite notamment par les décisions prises lors des Conseils de Modernisation des Politiques Publiques des 12 décembre 2007, 4 avril et 11 juin 2008.

La modernisation de l'Etat territorial figure parmi les mesures significatives adoptées et va conduire à une nouvelle architecture des services de l'Etat.

Désormais, le niveau régional devient le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques sous l'autorité du Préfet de région.

L'organisation régionale de l'Etat s'appuiera sur un nombre plus restreint de directions régionales dont les compétences correspondront au périmètre des missions des ministères.

#### L'organisation régionale type reposera sur huit structures :

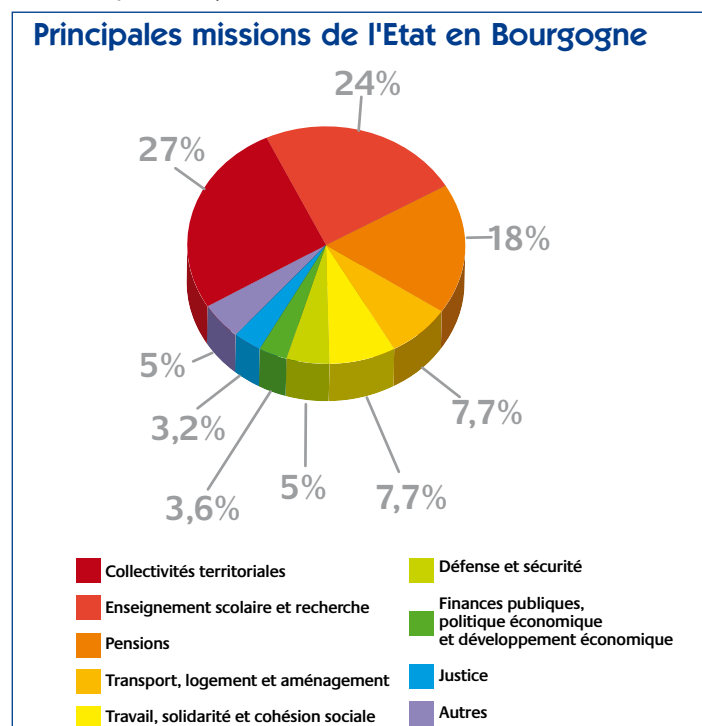
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui comprendra les subdivisions de protection de l'environnement au titre des risques industriels, sous la forme d'unités départementales ou interdépartementales ;

- la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ;
- la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) qui comprendra les unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et les unités départementales du travail et de l'emploi ;
- la Direction régionale de la culture (DRAC) à laquelle seront rattachés les actuels services départementaux de l'architecture et du patrimoine sous la forme d'unités départementales ;
- la Direction régionale regroupant la trésorerie générale et les services fiscaux ;
- le Rectorat d'académie ;
- l'Agence régionale de Santé (ARS) et ses antennes locales, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires à venir.

Au plan départemental, l'organisation des services prévoit la constitution de 2 ou 3 nouvelles directions départementales auxquelles s'ajoutent naturellement les services départementaux de la police et des finances publiques, la gendarmerie et l'inspection académique ainsi que la justice. Cette nouvelle organisation sera proposée par les Préfets de départements, au regard des caractéristiques locales et des besoins prioritaires de la population.

### 2. L'Etat en Bourgogne, un acteur de premier plan de la vie économique et sociale

L'étude réalisée par la trésorerie générale de Bourgogne fait apparaître que les interventions de l'Etat en Bourgogne se sont élevées à plus de 6,7 milliards d'euros en 2007.



#### 83% des dépenses de l'Etat en Bourgogne se concentrent dans cinq grands domaines.

##### ■ Les collectivités territoriales : 1,8 milliard d'euros

Conseiller des collectivités locales, l'Etat est aussi un partenaire financier essentiel pour celles-ci. Les collectivités territoriales ont reçu 1,8 milliard d'euros, principalement sous forme de dotations, qui leur permettent d'exercer leurs missions de service public.

##### ■ L'enseignement et la recherche : 1,6 milliard d'euros.

L'Etat investit massivement dans l'enseignement et la recherche, en y consacrant près d'un quart de ses crédits régionaux. La mission d'enseignement est une priorité, l'Etat ayant mobilisé 1,2 milliard d'euros pour les enseignements du premier et du second degré.

##### ■ Les pensions : 1,2 milliard d'euros

Le centre régional des pensions de la trésorerie générale de Bourgogne a versé 1,2 milliard d'euros de pensions civiles et militaires, soit 18% des crédits régionaux. L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population expliquent l'importance de ce poste de dépenses.

## II. FOCUS

### ■ Le logement, les transports, l'aménagement et le développement durable : 521 millions d'euros

Les dépenses réalisées par l'Etat dans ce domaine visent à améliorer l'offre de logements (production de logements neufs, rénovation du parc existant) et à financer les aides à l'accès au logement. Ces dépenses contribuent aussi au développement et à l'entretien des infrastructures routières ainsi qu'à l'aménagement du territoire dans un objectif de développement durable.

## 3. L'écoresponsabilité

Sous l'impulsion du Secrétariat général pour les affaires régionales et de la Direction régionale de l'environnement, la prise en compte de l'environnement dans le fonctionnement et l'action quotidienne des services pour réduire l'impact que génèrent la consommation d'électricité, de chauffage, les déplacements, les achats... s'est poursuivie.

Le « réseau des correspondants » mis en place précédemment au niveau régional s'est systématisé dans les 4 départements. Un premier séminaire de travail du réseau écoresponsabilité des services régionaux et départementaux de l'Etat » s'est ainsi tenu en juin 2007, permettant les échanges à partir des retours d'expériences exposés par différents services participants.

Un premier bilan comparatif des pratiques entre les années 2005 et 2006 a pu être établi. Des résultats positifs ont été observés dans des domaines tels que la consommation d'eau et de papier,

## 4. La politique de la ville : le lancement des contrats urbains de cohésion sociales (CUCS)

La politique de la ville est mise en œuvre dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) au niveau local depuis 2007.

Les contrats de ville 2003-2006 étant arrivés à leur échéance, les CUCS ont pris le relais et ont été élaborés puis signés au cours de l'année 2007 par les collectivités.

Ces contrats font mention de 5 grandes thématiques répondant aux principaux enjeux des quartiers de Bourgogne, parmi lesquelles on trouve l'éducation, l'emploi, l'habitat et le cadre de vie ou encore la santé.

Les actions sont ainsi menées au profit des populations fragilisées habitant des quartiers dont le périmètre a été défini selon le niveau de difficultés socio-économiques rencontrées.

Le niveau régional, via les services du SGAR et de la DRE (direction régionale de l'équipement) est en charge de l'animation, de la coordination de cette politique multisectorielle ainsi que des interventions territoriales de l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

Plusieurs journées d'échanges ont été organisées avec les chefs de projets des collectivités ; l'une d'elles a porté sur la mise en place de l'évaluation continue des CUCS en 2007.

### ■ Le travail, la solidarité et la cohésion sociale : 518 millions d'euros

Ces dépenses à caractère social regroupent notamment les mesures prises par l'Etat pour corriger les inégalités sociales, lutter contre le chômage et l'exclusion du marché du travail et prendre en charge la précarité et le handicap.

Participation de l'Etat au titre des allocations adultes handicapés, parent isolé et rentrée scolaire : 232 millions d'euros. Prime pour l'emploi restituée aux redevables : 113 millions d'euros..

le tri et la collecte des déchets, ou encore la gestion et le remplacement des flottes de véhicules.

En revanche, les objectifs fixés dans la « charte régionale pour un Etat écoresponsable » (2005) n'ont pas été atteints en matière de consommation d'énergies, de déplacements (réduction et bonnes pratiques) et d'achats durables. En conséquent et compte tenu de leur impact sur le bilan global, ces deux dernières thématiques (ainsi que le « bilan carbone ») ont été retenus en Comité d'administration régionale en novembre 2007 comme priorités d'action. Ils ont donné lieu chacun à une session de formation (« achats publics durables » et « plans de déplacement d'entreprises qui sera renouvelée en 2008.

Ces formations permettront aux services de disposer en interne des compétences suffisantes pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la réduction des pollutions qu'indirectement ils provoquent.

Les moyens financiers mis à disposition du Préfet de région ont permis de monter des modules de formation à destination des adultes relais ou médiateurs de ville, personnes en charge d'assurer le lien entre les habitants des quartiers et les institutions (service public de l'emploi, préfecture...). Une session a eu lieu au cours de l'année 2007 au profit des adultes relais de Saône et Loire.

En région Bourgogne, les CUCS ont été signés tout au long de l'année :

#### **Pour la Nièvre: 2**

le 22 mars 2007 : le CUCS de l'agglomération de Nevers et le CUCS de Cosne-Cours-sur-Loire

#### **Pour la Saône et Loire : 4**

le 10 août 2007 : CUCS d'Autun, de la CCM et de Chalon-sur-Saône  
le 1<sup>er</sup> octobre 2007 : CUCS de Mâcon

#### **Pour l'Yonne : 5**

le 12 mars 2007 : sur le territoire de la communauté de l'Auxerrois

le 22 mars 2007 sur le territoire de la communauté du Sénonais  
le 15 mars 2007 sur le territoire des communes de Migennes et de Saint Florentin

le 16 mars 2007 sur le territoire de la communauté d'Avallon

#### **Pour la Côte d'Or : 1**

le 15 avril 2007 : CUCS de l'agglomération dijonnaise.

## 5. Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a institué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), alimenté au niveau national par les cotisations des employeurs publics ne respectant pas le taux légal d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés.

La gestion administrative de ce fonds relève de la Caisse des Dépôts et Consignations, sous le contrôle d'un comité national comprenant des représentants des employeurs des trois fonctions publiques, des organisations syndicales et des associations de personnes handicapées.

Des comités locaux sont chargés de la mise en oeuvre des orientations du comité national et examinent les demandes de financement des projets soumis par les employeurs publics ; le comité Bourgogne a été créé par arrêté préfectoral du 8 juin 2007.

Des rencontres ont été organisées en 2007 avec les villes d'Auxerre et de Mâcon en vue d'établir des conventions avec leurs hôpitaux, ainsi qu'avec les quatre centres départementaux de la fonction publique territoriale en Bourgogne et la délégation de Dijon du CNFPT.



**Les modalités de financement par le fonds sont de deux types :**

- par conventionnement pluriannuel avec une administration ou une collectivité pour la réalisation d'un projet collectif global,
- pour des actions ponctuelles concernant des employeurs publics ne procédant qu'à quelques demandes par an.

Les financements du FIPHFP en Bourgogne se sont élevés à 201 787 € en 2007 (subventions pour l'achat de prothèses auditives, adaptations d'outils bureautiques et de postes de travail, formations et informations,...).

Le budget 2008 pour le fonds en Bourgogne s'élève à : 408 596,50 €. 3 à 4 conventions pluriannuelles doivent être signées avec des collectivités. Le Conseil régional, les quatre Conseils Généraux et la Ville de Mâcon sont intéressés à bâtir des actions sur les thèmes du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.



# III. Le rôle moteur de l'Etat

## 1. Les politiques territoriales

La Bourgogne, forte de ses politiques territoriales antérieures, a choisi de poursuivre et d'inscrire des crédits importants en faveur des territoires dans le volet territorial 2007-2013.

Le volet territorial bourguignon 2007-2013 se décline essentiellement sous forme de conventions territoriales (contrats d'agglomérations, contrats de pays et contrat de parc), s'appuyant sur des diagnostics et des stratégies de développement.

L'Etat en Bourgogne a participé en 2007 aux négociations partenariales nécessaires à la signature des conventions.

### ■ Agglomérations :

La Bourgogne comprend, à ce jour, 5 communautés d'agglomérations (Dijon, Nevers, Macon, Chalon-sur-Saône et Beaune) et une communauté urbaine (le Creusot-Montceau).

Le travail de négociation et de finalisation s'est poursuivi pendant l'année.

### ■ Pays :

La Bourgogne a mis à profit la période 2000-2006 pour structurer une organisation territoriale destinée à soutenir les démarches territoriales de projet. Quinze pays ont été constitués durant cette période.

La nouvelle génération de conventions a suivi son cours et s'est négociée tout au long de l'année.

### Deux contrats de pays ont été signés :

- Le Pays Auxois Morvan Côte d'Orien (signé le 4 octobre 2007)
- Le Pays Nivernais Morvan (signé le 27 septembre 2007)

### Le Parc naturel régional du Morvan :

Le "contrat de parc" a été signé le 3 décembre 2007. Par ailleurs, le décret portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Morvan a été signé par le Premier ministre le 27 juin 2008.

Moyens contractualisés pour la mise en oeuvre du volet territorial dans le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 :

#### Etat FNADT :

- 11 millions d'euros pour les agglomérations
- 17 millions d'euros pour les pays
- 0,7 million d'euro pour le contrat de Parc

## 2. Le développement durable

Le développement progressif d'une culture partagée entre le plus grand nombre de services et de partenaires (organisation de trois séminaires depuis 2005, par exemple) a permis d'aboutir à l'intégration effective de l'environnement et, dans une moindre mesure, du développement durable dans les grands programmes contractuels, CPER et PO Feder.

L'environnement et le développement durable ont été pris en compte dès les travaux préalables (diagnostic, évaluation ex-ante et évaluations stratégiques environnementales, profil environnemental régional), au travers de l'élaboration des mesures dédiées ainsi que dans les documents d'application réalisés en 2007 (critères d'écoconditionnalité, de performance environnementale, grille d'analyse des projets au regard du développement durable) dans une perspective d'amélioration continue des projets. Le travail s'est poursuivi par la formation des services instructeurs et des principaux acteurs.

Cette démarche initiée avec le PO Feder, pourrait être reprise en l'adaptant, pour le CPER. Elle est d'ores et déjà engagée avec la prise en compte du développement durable dans le volet territorial du CPER, tant au niveau de la stratégie de développement des territoires que dans l'élaboration et la réalisation des projets.

De ce point de vue, la révision de la charte du Parc naturel régional du Morvan qui a abouti à son renouvellement de classement pour 12 ans (décret du 27 juin 2008), s'applique à faire du Morvan un territoire exemplaire du développement durable.

A ce titre, il fait également l'objet d'une reconnaissance « Agenda 21 local ».

Plusieurs territoires, notamment des Pays ou communautés de communes, ainsi qu'un département, s'appêtent par ailleurs à répondre à l'appel à projets national "Agenda 21", lancé en 2008. Ils viendront ainsi compléter l'échantillonnage régional des références, qui comprend aujourd'hui une ville (Auxerre - 89) et un village (Montambert - 58).



### 3. Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Coordonnateur pour la Bourgogne du programme gouvernemental « zones blanches de téléphonie mobile », le SGAR anime son déploiement par les conseils généraux et les opérateurs de la téléphonie mobile. A la fin de l'année 2007, ce sont près de 230 communes bourguignonnes qui bénéficient de l'accès à la téléphonie mobile. L'effort se poursuit pour couvrir d'autres communes ainsi que les principaux axes de transport routier.

L'État accompagne également la création de réseaux d'infrastructures de télécommunication à haut débit, notamment dans la Nièvre. Par cet accompagnement, le SGAR vise la résorption des zones blanches et la connexion des zones d'activité économique.

Afin de coordonner les efforts des acteurs publics en matière d'information géographique, une étude a été menée par l'État et la Région pour connaître la faisabilité d'un portail d'information géographique. L'objectif attendu est de fluidifier les échanges de données entre l'État, les collectivités et les établissements publics. Les résultats de cette étude ont révélé une forte attente des acteurs pour une mutualisation des informations détenues par chacun de façon parcellaire. Les premières actions ont été lancées afin de structurer le réseau d'échanges.



### 4. La LOLF : le suivi de la performance budgétaire et les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) à enjeux.

En 2007, sur 36 budgets opérationnels de programme de la compétence du préfet, 17 BOP ont été sélectionnés par le CAR comme budgets « à enjeu » interministériel pour 2008.

Ces BOP, qui impliquent une majorité de services régionaux de l'Etat, sont suivis dans l'outil informatique OEDIPE-Web, application en ligne accessible depuis le SIT (Système d'Information Territorial).

Le principal mérite de cet outil est de proposer une vision synthétique et partagée de la performance des BOP, tant pour la consommation des crédits que pour les indicateurs physiques associés aux actions. Les BOP peuvent aussi être examinés

individuellement dans le détail de leurs objectifs/réalisation. Une synthèse trimestrielle de l'exécution des BOP à enjeux est présentée aux membres du CAR.

OEDIPE est donc l'instrument de synthèse du pilotage de la performance au service du préfet, mais également un support d'information permanent pour les services déconcentrés de l'Etat.



# IV. L'activité des huit pôles régionaux de l'Etat

## 1. Le Pôle Gestion Publique et Développement Economique

Chef de pôle : Mme Jacqueline ESCARD, Trésorier-payeur général de la Côte d'Or et de la région Bourgogne, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2008, puis Mme Gisèle RECOR et Mme Caroline PERNOT.

### RAPPEL DES MISSIONS DU PÔLE :

#### ■ Objectifs généraux :

##### ■ Moderniser la gestion publique pour renforcer l'efficacité des administrations de l'Etat :

- améliorer la performance des services déconcentrés de l'Etat au regard des objectifs fixés en Comité de l'Administration Régionale (CAR)
- produire les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions prioritaires définies à l'échelon régional dans les domaines budgétaire, économique et financier
- établir un contrôle de gestion permettant d'apprécier la qualité d'exécution et les performances des politiques publiques
- renforcer l'action déconcentrée de l'Etat en faveur du développement économique à l'échelon de la région, défini dans le Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région Bourgogne (PASER)

##### ■ Assurer à la Bourgogne une reconnaissance nationale et européenne sur un nombre de cibles privilégiées :

- décliner les politiques nationales en faveur de l'innovation et de la promotion des technologies
- décliner la politique industrielle nationale au travers de la mise en place des pôles de compétitivité
- développer l'intelligence économique
- lutter contre la fraude sous toutes ses manifestations

#### ■ Objectifs déterminés par les membres du pôle :

##### ■ Favoriser la modernisation de la gestion publique

- établir une synthèse relative à l'intervention financière de l'Etat en région Bourgogne
- obtenir des éléments d'information sécurisés pour apprécier les performances à l'exportation des entreprises bourguignonnes
- contribuer à l'élaboration du programme opérationnel FEDER et du document unique de programmation (DOCUP)
- promouvoir une gestion efficace du patrimoine immobilier de l'Etat

##### ■ Favoriser l'émergence d'un environnement propice au développement économique durable

- soutenir les pôles de compétitivité
- développer la structuration des filières
- améliorer la compétitivité touristique de la Bourgogne
- participer au projet e-Bourgogne
- mettre en œuvre les actions définies dans le Schéma régional d'intelligence économique

##### ■ Eclairer l'horizon des acteurs économiques, faire de la pédagogie économique, préserver les emplois existants

- accompagner l'incubateur régional d'entreprises PREMICE dans l'évolution de ses statuts

##### ■ Faciliter l'accès à l'information et aux services délivrés par les membres du pôle

- promouvoir le portail MSE

### SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES ET RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PÔLE EN 2007 :

Les cinq réunions organisées en 2007 ont permis de concrétiser certaines actions et de définir les modalités de travail pour d'autres.

#### ■ Favoriser la modernisation de la gestion publique

- publication d'un quatre pages dans la revue « L'Etat en Bourgogne » publiée par la préfecture de région
- travail sur les entreprises du Pôle Nucléaire Bourguignon (export, import)
- signature des conventions avec la Commission européenne
- montant des cessions réalisées en 2007 supérieur à 7 M€

#### ■ Favoriser l'émergence d'un environnement propice au développement économique durable

- les deux pôles de compétitivité : pôle nucléaire de Bourgogne (PNB) et pôle Goût-nutrition-santé (VITAGORA) ont bénéficié du fonds unique interministériel (FUI) pour leurs actions
- des conventions ont été signées pour certaines des filières de la pierre, la plasturgie, l'emballage, l'automobile et de la métallurgie
- le projet e-Bourgogne est désormais opérationnel dans le cadre d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public).

#### ■ Eclairer l'horizon des acteurs économiques, faire de la pédagogie économique, préserver les emplois existants

- participation au portail "Système d'information sur les mutations économiques en Bourgogne" (SIMEB) de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)
- développement des Commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage et des CODEFI (Comités Départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises).
- finalisation des nouveaux statuts de PREMICE (Pôle de ressource et de management de l'innovation et de la création d'entreprise) et constitution de la filiale de l'Université de Bourgogne

#### ■ Faciliter l'accès à l'information et aux services délivrés par les membres du pôle

- le nouveau portail « Bercy au service des entreprises et de l'emploi (BSEE) a été lancé lors d'une conférence de presse organisée dans le cadre du salon « Entreprissimo » le 30 novembre 2007.

**PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ DU PÔLE EN 2008 :**

Les perspectives d'activité pour 2008 ont été préparées lors de la dernière réunion du 5 décembre 2007. Les actions non terminées en 2007 ont été poursuivies et de nouvelles propositions faites :

- améliorer la compétitivité touristique de la Bourgogne (avec la nomination d'un nouveau délégué régional au tourisme)
- anticiper les mutations économiques (avec un travail de recensement de l'INSEE sur les emplois directs, indirects et induits)
- aider les entreprises en difficulté (promotion de la Commission des chefs des services financiers (CCSF))
- mieux faire connaître le portail BSEE

**POINTS D'ACTUALITÉ :**

■ La révision générale des politiques publiques (RGPP) doit modifier les périmètres des services de l'Etat (éclatement de services, création de nouvelles entités, ...). Dans sa lettre du 19 mars 2008, le Premier ministre présente la nouvelle architecture des services de l'Etat au niveau régional et départemental ; ces orientations sont précisées pour partie par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi qui, dans sa lettre du 11 avril 2008, prévoit la création d'une direction unique chargée de l'entreprise, de l'emploi, de la consommation et du travail. Ces informations amènent à s'interroger sur la pérennité du pôle.

■ Dans le cadre de la RGPP, la fusion Direction Générale des Impôts (DGI) - Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) est en marche : la direction générale des finances publiques (DGFIP) est déjà créée et le département de la Côte d'Or a été choisi pour préfigurer la nouvelle organisation des deux services fusionnés.

## 2. Le pôle Éducation et Formation

**Chef de pôle : M. Olivier DUGRIP, Recteur de l'Académie de Dijon jusqu'au 31 janvier 2008, puis Mme Florence LEGROS**

**RAPPEL DES MISSIONS DU PÔLE :**

■ Encadrer les initiatives pour lutter contre l'illettrisme (concourir à l'élaboration d'un plan régional de lutte contre l'illettrisme, accentuer le travail de prévention et développer la remédiation pour les personnes qui ne sont plus scolarisées),

- Promouvoir la formation et encourager la recherche dans les secteurs retenus comme prioritaires pour la Bourgogne,
- Développer la culture scientifique et technique,
- Améliorer la scolarisation des jeunes handicapés,
- Renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances.

**SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES EN 2007****1•Renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances**

L'académie de Dijon a promu, à l'école élémentaire, deux nouveaux dispositifs d'aide aux élèves en difficulté : les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires et, depuis la rentrée scolaire 2008, le soutien personnalisé.

S'agissant des collèges, trente établissements situés en zone d'éducation prioritaire, ont mis en œuvre un accompagnement éducatif après la classe. Organisé sur la base du volontariat des élèves, d'une durée de deux heures hebdomadaires, il a pour but d'assurer à chaque élève, quel que soit son milieu familial, un encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde des arts et de la culture.

Enfin, l'assouplissement de la carte scolaire, qui vise à favoriser l'égalité des chances et la diversité sociale au sein des établissements scolaires en offrant aux parents d'inscrire leur enfant dans un établissement hors de leur secteur dans la limite des places disponibles, a permis d'accorder davantage de dérogations : 89 % de dérogations accordées à l'entrée en 6ème à la rentrée 2007 contre 63 % à la rentrée 2006 et 92 % à l'entrée en seconde à la rentrée 2007 contre 69 % à la rentrée 2006.

**2•Améliorer la prise en charge des élèves handicapés**

L'amélioration de l'accueil des élèves handicapés en milieu scolaire se poursuit. Outre l'initiation d'un travail concerté

avec la DRASS destiné à favoriser la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire, 8 unités pédagogiques d'intégration supplémentaires ont été ouvertes en collèges et lycées professionnels à la rentrée 2007.

**3•Rénover le baccalauréat professionnel**

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle et de l'élévation du niveau de qualification (stratégie de Lisbonne), l'académie de Dijon s'est fortement engagée dans la transformation des cursus actuels (BEP, baccalauréat professionnel en 4 ans) en baccalauréats professionnels en trois ans. D'ores et déjà, 45% des BEP de la filière industrielle ont été transformés en baccalauréats professionnels en trois ans tandis que la quasi totalité (92%) des BEP de la filière tertiaire ont bénéficié de cette même mesure.

**4- La réorganisation du temps scolaire au lycée («reconquête du mois de juin»)**

L'académie de Dijon a fait partie des 5 régions chargées d'expérimenter une organisation différente des épreuves, visant à maintenir le déroulement des cours sur l'essentiel du mois de juin pour les élèves de seconde et de première. Cette « reconquête du mois de juin » a été mise en œuvre dès le mois de juin 2008 pour les épreuves du baccalauréat général et technologique. Le bilan est très satisfaisant.

# IV. L'activité des huit pôles régionaux de l'Etat

## PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ DU PÔLE EN 2008

### 1/ Réorganisation du temps scolaire et refonte des programmes dans le premier degré

La diminution des horaires de l'école primaire de 26 à 24 heures hebdomadaires pour tous les élèves permettra dès la rentrée scolaire de disposer de deux heures d'enseignement par semaine pour aider les élèves qui en ont le plus besoin. L'aide sera effectuée en petits groupes, avec si nécessaire la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative. Par ailleurs, de nouveaux programmes, recentrés sur les objectifs fondamentaux, entreront en application pour les écoles maternelles et élémentaires.

Enfin, un nouveau dispositif d'évaluation permettra d'évaluer les progrès des élèves et de dresser un bilan des acquis en CE1 et en CM2, premiers paliers du socle commun de connaissances. Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles qui pourront ainsi mieux suivre les progrès de leurs enfants.

### 2/ Mise en œuvre du volet éducatif du plan «espoir banlieue»

Plusieurs objectifs, destinés à favoriser l'égalité des chances, seront poursuivis.

Dans chaque lycée d'enseignement général et technologique, il s'agira de permettre à 5 % au moins d'élèves de terminales générales d'accéder à une classe préparatoire aux grandes écoles, en étant particulièrement attentif aux phénomènes d'auto-censure qui conduisent les élèves des catégories sociales défavorisées à ne pas présenter leur candidature.

Ensuite, feront l'objet d'une identification, les ghettos scolaires à supprimer dans les quartiers classés prioritaires par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (l'ANRU) une vingtaine de quartiers concernés dans l'académie.

Par ailleurs, l'accompagnement éducatif sera étendu à l'école élémentaire à la rentrée 2008.

Enfin, une banque de stage sera créée afin de faire connaître aux chefs d'établissement et aux familles les possibilités d'accueil offertes par les entreprises, les administrations, les professions libérales ou les associations.

### 3/ Généralisation de l'orientation active

Après une phase d'expérimentation en 2007 dans 23 académies, dont celle de Dijon, l'orientation active a vocation à se généraliser à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur dès la rentrée 2008-2009.

### 4/ Généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans

Le plan de rénovation et de valorisation du baccalauréat professionnel sera poursuivi en vue d'une généralisation à la rentrée 2009.

### 5/ Le développement de l'éducation artistique et culturelle

Dans le cadre de la réaffirmation de la place de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la scolarité des élèves, les collèges et les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire seront incités à mettre en place des ateliers de pratique artistique dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

De manière plus globale, l'académie de Dijon s'attache d'une part à augmenter le pourcentage de l'offre culturelle dans le cadre de l'accompagnement éducatif (passer de 18,6 % actuellement à 25 % en 2009), d'autre part à intégrer un volet artistique et culturel dans tous les projets d'écoles et d'établissement d'ici à la rentrée 2009.

## 3. Le pôle Développement de l'emploi et Insertion professionnelle

**Chef de pôle : M. GUILLON André, Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle jusqu'au 31 août 2007, puis M. Lionel BARTOUILH de TAILLAC**

### RAPPEL DES MISSIONS DU PÔLE :

#### 1/ Mise en œuvre du volet emploi du plan de cohésion sociale :

Il s'agit de mettre en œuvre des plans d'action visant :

- l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, particulièrement les bénéficiaires des minima sociaux, les chômeurs longue durée, les jeunes en difficulté et les travailleurs handicapés,
- la satisfaction des besoins de recrutement des entreprises.

#### 2/ Mise en œuvre d'actions visant à accompagner les mutations économiques

Sur l'ensemble de ces missions, les actions doivent être conduites en cohérence avec les orientations du PASER qui soulignent la priorité donnée aux actions visant à pourvoir les emplois vacants, à développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à maintenir et développer une offre d'insertion par l'activité économique de qualité, à développer l'emploi des femmes et des handicapés.

#### 3/ Mise en œuvre du plan santé au travail :

Ce plan s'inscrit dans le plan santé publique et mobilise les responsables des services d'inspection du travail des transports, ceux des services de l'inspection du travail en agriculture et les services de médecine du travail.

*Ces missions s'exercent dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des démarches budgétaires découlant de la Loi d'Orientation des Lois de Finances (LOLF).*

## SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES PAR LE PÔLE EN 2007

**1• Mise en œuvre des orientations stratégiques résultant du plan de cohésion sociale en matière de lutte contre le chômage, d'insertion des publics en difficultés et de résorption des difficultés de recrutement**

A compter du 2<sup>ème</sup> semestre, les modalités de réunion du pôle ont évolué.

Le pôle se réunit dans la configuration du Service Public de l'Emploi Régional (SPER plénier) deux fois par an (janvier et juillet) et en formation restreinte dite technique, pour élaborer les propositions de plans d'action ou des positions soumises au SPER plénier.

Un relevé de décisions est établi pour chacune de ces réunions et transmis à M. le Préfet de région.

**2• Plan régional santé travail**

Le plan régional santé travail est finalisé.

Il est organisé autour des axes suivants : lutte contre les risques cancérigènes, biologiques, psychosociaux et musculo-squelettiques qui nécessitent la mobilisation des entreprises et des services de médecine du travail.

## PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ DU PÔLE EN 2008

**En 2008 l'activité du pôle s'inscrit dans un contexte en profonde mutation avec la réforme du service public de l'emploi qui se traduit par la création de l'opérateur unique né de la fusion de l'ANPE et de l'Assedic.**

La négociation de la convention régionale déclinant celle signée entre l'Etat et la nouvelle structure et définissant les objectifs en terme de placements et de moyens mobilisés constitue un enjeu majeur et ce dans un environnement qui se caractérise à la fois par une baisse du chômage, le maintien d'une frange non négligeable de la population active qui peine à retrouver le chemin de l'emploi et dans le même temps des entreprises qui rencontrent des difficultés à pourvoir leurs postes vacants.

Dans ce contexte, les axes prioritaires de notre intervention porteront sur la poursuite des actions visant le rapprochement des demandeurs d'emploi et des offres particulièrement sur les secteurs en tension avec la formalisation de l'offre de service du Service Public de l'Emploi (SPE) mise en œuvre dans le cadre d'opération de recrutements importants et notamment dans le secteur de la métallurgie sur le territoire du pôle nucléaire bourguignon (PNB).

Parallèlement, il faut accompagner les entreprises, les territoires et les salariés confrontés à des mutations importantes qui résultent notamment du vieillissement des actifs.

Pour cela les orientations du plan national seront déclinées sur l'emploi des seniors, les entreprises incitées à conduire des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et à accroître leurs efforts de formation au bénéfice des publics les plus fragiles que sont les bas niveaux de qualification, les femmes et les seniors et ce notamment en concluant des accords d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Il nous faut également promouvoir la validation des acquis de l'expérience (VAE) en nous appuyant notamment sur le comité des certificateurs publics qui signeront cette année une charte d'engagement sur les moyens qu'ils mobilisent à cet effet.

Dans le même temps, il nous faut accompagner le développement

économique et celui des territoires en soutenant les actions de revitalisation et en préparant la réforme des dispositifs d'aide à la création d'entreprise qui se mettra en place en 2009 et se traduira par la mise en synergie des politiques et des moyens des différents intervenants notamment ceux du Conseil régional et de la Caisse des dépôts

Enfin, la mobilisation des outils du plan de cohésion sociale et notamment des contrats aidés, compte tenu de son effet positif sur le niveau de chômage devra être maintenue avec la volonté d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

Enfin, concernant l'insertion des publics en grande difficulté et dans le cadre du « Grenelle de l'insertion », un travail de redynamisation des CDIAE comme outil d'expertise, d'animation et de pilotage de l'offre d'insertion par l'activité économique sera conduit.

**Volet santé au travail**

L'année sera marquée par l'élaboration du 2<sup>ème</sup> volet du plan régional de modernisation de l'inspection du travail.

Un groupe de travail régional doit produire ses conclusions à la fin du mois d'octobre.

Présenté à l'examen de la direction générale du travail, ce plan doit permettre le renforcement des moyens de l'inspection du travail en vue d'améliorer l'effectivité du droit du travail.

Par ailleurs, le Comité régional de prévention des risques professionnel sera installé en 2008.

Il réunit les partenaires sociaux et les préventeurs avec pour objet de déterminer les axes stratégiques d'actions en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail au sein des entreprises.

Enfin, le dispositif de vigilance concernant le risque « grippe aviaire » sera reconduit.

## ELÉMENTS D'ACTUALITÉ

- Mise en œuvre de l'instance de concertation des actions financées au titre du CPER pour le volet mutations économiques.
- FSE : finalisation de la maquette financière et négociation des subventions globales.

- Elaboration de l'offre de service du Service Public de l'Emploi (SPE) en matière de recrutement pour faire face aux besoins de main d'œuvre du Pôle nucléaire bourguignon et élaboration du dossier de candidature à l'appel d'offre « capital humain »

## IV. L'activité des huit pôles régionaux de l'Etat

### 4. Le pôle Transports-Logement-Aménagement (TLA)

Chef de pôle : M. Georges REGNAUD, Directeur Régional de l'Équipement de Bourgogne :

#### RAPPEL DES MISSIONS DU PÔLE TLA :

Le pôle Transports-Logement-Aménagement fonctionne sous l'autorité du Préfet de Région. Il a vocation à renforcer la cohérence d'ensemble des missions des services qui le composent, dans les domaines transport, logement, sécurité et

prévention des risques (surtout dans les transports), observation, connaissance et aménagement durable des territoires, intermodalité des transports, développement durable...

#### SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES PAR LE PÔLE EN 2007

**Le directeur régional de l'Équipement a organisé 3 réunions plénières du Pôle TLA, courant 2007.**

Plusieurs dossiers d'études techniques ont donné lieu à présentation, échanges et débats, dont :

- le projet d'expérimentation de la décentralisation des canaux bourguignons et des ports de la Saône
- les études sur la LGV Rhin-Rhône / Branche Sud
- le nouveau plan fret de la SNCF
- la politique de suppression des passages à niveau
- le diagnostic sur la plateforme multimodale de Pagny
- l'analyse de la population de la Bourgogne, sur les plans démographiques et des besoins en habitat
- les observatoires départementaux du bruit
- le projet de plateforme ferroviaire alpine
- la mutualisation régionale des SIG - Systèmes d'Information Géographique -

Par ailleurs, les travaux du pôle TLA ont été axés sur l'approfondissement technique des projets du nouveau Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et des nouveaux programmes opérationnels européens (Feder), avec notamment l'examen du volet ferroviaire et du volet voies navigables.

Le pôle TLA a été également un lieu d'échange d'informations car la région Bourgogne relève de plusieurs Contrats de Projet outre le CPER Bourgogne : le CPER Franche-Comté pour la ligne Grande Vitesse Rhin-Rhône, le CPER Auvergne pour la ligne ferroviaire Paris-Clermont-Ferrand, le CPER Lorraine pour la liaison fluviale Saône-Moselle, le Plan Rhône pour la Saône à grand gabarit.

#### PERSPECTIVES D'ACTIVITÉS DU PÔLE EN 2008

**Les principaux axes de travail portent sur :**

- l'examen entre services de l'Etat et les établissements Publics, la mise en oeuvre, le pilotage et le suivi technico-financier des grands projets Transports des CPER et des Programmes Opérationnels Européens, afin d'apporter au SGAR et au Préfet de Région tous les éléments nécessaires à la bonne coordination de ces contrats Etat-Région et des programmes européens.
- la constitution et l'alimentation d'une base de données et d'éléments de connaissance concernant les réseaux de transports (infrastructures et réseaux existants, flux de transports de personnes et de marchandises, projets et travaux en cours, etc.), dans les secteurs routiers, fluviaux, ferroviaires, aériens. Ces outils peuvent être constitués sous forme de base de données, de portail internet, ou de SIG (géomatique).
- les réflexions à mener sur la modernisation du transport de marchandises en région Bourgogne (plateformes logistiques, intermodalité et co-modalité, etc)  
une réflexion sur les évolutions en matière d'habitat, génératrices de déplacements urbains et inter-urbains



## 5. Le pôle Environnement et Développement durable (EDD)

**Chef de Pôle :** Anne-Marie LEVRAUT, Directrice régionale de l'environnement, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2008, puis M. Hughes DOLLAT, par intérim.

### RAPPEL DES MISSIONS DU PÔLE :

La finalité du pôle EDD est de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques environnementales

#### L'action du pôle vise à :

- construire une analyse partagée des enjeux environnementaux et de développement durable dans la région
- renforcer la cohérence de mise en œuvre des politiques environnementales (multiplicité des intervenants, services déconcentrés et établissements publics)
- développer les synergies DRIRE-DIREN

(être plus efficaces ensemble) et de construire le service public de l'environnement en région.

- promouvoir les réflexions sur le développement durable et faire émerger des actions concrètes
- améliorer la mise à disposition de l'information sur l'environnement régional et la qualité de cette information
- conduire les actions du PASER (eau, déchets et développement durable).

Le programme d'actions du pôle est actualisé chaque année

### SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2007 :

#### Objectifs définis pour 2007 :

##### 1. S'organiser, mieux se connaître et acquérir une culture commune :

adoption d'un fonctionnement par projet, faire s'approprier le pôle à l'ensemble de l'encadrement des services de l'Etat au-delà de la direction régionale de l'environnement (DIREN), établir le bilan et améliorer le travail en réseau des clubs techniques

**Réalisation :** établissement d'objectifs et d'un plan d'actions, réunions plénières et réunions du comité des directeurs des services de l'Etat, réunions de réseaux techniques sur l'eau, les risques et la biodiversité...

**2. Avancer ensemble :** afficher nos référentiels territoriaux (publication du profil environnemental régional et de référentiels départementaux), bâtir un plan régional climat au-delà des actions contractualisées entre l'ADEME et la Région, élaborer des doctrines régionales sur les énergies renouvelables (éolien, biocarburants), partager nos savoir-faire sur l'évaluation environnementale, lancer la stratégie régionale sur la biodiversité.

**Réalisations :** le profil environnemental régional a été mis au point, publié, présenté en pré-CAR et utilisé par plusieurs services et autres pôles (pôle "Transports, Logement et Aménagement", notamment) ; le plan régional "climat" a été élaboré et approuvé en CAR (Comité de l'Administration régionale) le 18 décembre 2007.

**3. Être plus performants ensemble :** utiliser tous les leviers de la LOLF, décliner concrètement l'éco-conditionnalité des financements européens et du CPER.

**Réalisation :** le pilotage par la performance est opérationnel ; la grille d'analyse des projets au titre du développement durable, mise au point par le pôle en 2006, a été reprise dans le Programme Opérationnel (PO) FEDER et a servi à l'analyse des projets de territoires à contractualiser dans le cadre du volet territorial du Contrat de projets Etat-Région (CPER), en lien avec le SGAR.

**4. Action de police de la nature :** coordination de tous les acteurs (ONF, ONCFS, ONEMA, gendarmerie) le 24 juin 2007 pour une action simultanée dans les quatre départements bourguignons, avec un thème majeur : le contrôle de la circulation des engins motorisés en pleine nature, pour sensibiliser, informer et le cas échéant verbaliser le grand public : 268 personnes ont été sensibilisées, 15 tickets-amendes et 17 avertissements ont été délivrés.

### PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ DU PÔLE EN 2008 :

- Animation des politiques contractuelles (Etat-Europe) sur l'environnement et l'énergie
- Mise en œuvre régionale des décisions du Grenelle de l'environnement
- Construction d'une culture commune et de discours communs : communication, compte-rendus d'activité des "clubs métiers" sur les grands sujets de l'environnement en Bourgogne
- Définition d'actions prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie régionale "climat"
- Elaboration de la trame de la stratégie régionale "biodiversité"
- Consolidation de la politique régionale de l'eau (à cheval sur 3 grands bassins hydrographiques)



- Information et évaluation environnementale : mise en œuvre locale de la convention d'Aarhus ; bilan du club "évaluation environnementale" après un an de fonctionnement et amélioration,
- Prévention des risques : mise à jour de la note triennale sur les risques et programmation
- Police de la nature : reconduction de l'action coordonnée en 2007 au plan national

## IV. L'activité des huit pôles régionaux de l'Etat

### 6. Le pôle Economie agricole et Monde rural (EAMR)

Chef de pôle : M. Christian VANIER, Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt, jusqu'au 7 septembre 2008, puis M. Jean-Roch GAILLET.

#### RAPPEL DES MISSIONS DU PÔLE :

**Le pôle décline en région les politiques nationales, et en assure la cohérence.**

##### ■ Anticiper les mutations économiques :

- promouvoir les filières agroalimentaires et du goût (pôle de compétitivité, soutien aux entreprises, enseignement...),
- favoriser la logistique et inciter à la valorisation non alimentaire des céréales et oléagineux,
- développer le réseau technique de la qualité bourguignonne,
- favoriser la structuration de la filière agrobiologique,
- accompagner l'évolution du secteur viti-vinicole,
- anticiper et accompagner les impacts de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) sur les filières agricoles ;
- favoriser l'adaptation des éleveurs grâce au plan de modernisation des bâtiments,
- développer la valeur ajoutée dans les entreprises agricoles ;
- maintenir la biosurveillance du territoire, dans le secteur végétal,
- maintenir le potentiel de première transformation du bois de la région et rechercher des débouchés nouveaux (bois construction, bois énergie...)
- favoriser la mobilisation des bois vers les entreprises et les gares bois.

##### ■ Promouvoir des activités respectueuses de l'environnement et des hommes :

- agir sur la pratique des acteurs, pour réduire les impacts environnementaux (Groupe Régional d'Action contre les pollutions Phyto-sanitaires de l'eau/Avertissement), et promouvoir une agriculture raisonnée,
- accompagner les politiques de protection de la nature, notamment, par la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales adaptées,
- développer la prise en compte des risques au sein des exploitations, en particulier dans le domaine de l'emploi des produits phytosanitaires,
- former les jeunes aux pratiques respectueuses de l'environnement, et à l'analyse des risques au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA).
- développer une production de bois de qualité dans le respect de l'environnement.

##### ■ Participer au développement des territoires ruraux :

- développer une réflexion territoriale commune entre les niveaux régionaux, départementaux et locaux,
- préparer le prochain programme de développement rural,
- placer les établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEFPA) au sein de leur territoire, en tant que promoteur d'un projet et centre de ressources dans un réseau profession – enseignement – recherche,
- donner de la lisibilité au développement de la filière équine,
- promouvoir l'emploi en milieu rural par la valeur ajoutée et la pluriactivité ;
- apporter un soutien aux Pays et au Parc naturel régional du Morvan
- favoriser une réflexion sur l'utilisation des sols dans l'espace rural.



## SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES PAR LE PÔLE EN 2007 :

- mise en oeuvre rapide du programme de développement rural par l'engagement d'actions de masse (plan bâtiment par exemple), rédaction du document régional de programmation (document régional du développement rural DRDR) et programmation des actions du CPER, conjointement avec la Région ;
- mise en place de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) pour en faire un lieu d'orientation des politiques agricoles (très départementalisées jusqu'alors)
- animation de conseil de bassin viti-vinicole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura ;
- accompagnement du pôle de compétitivité VITAGORA (en lien avec le SGAR), et création d'un SPL Bois ;
- analyse des équipements d'abattage régionaux (DRAF/DDSV-R)
- mise sous assurance qualité du système de contrôle des végétaux ;
- mise en place avec l'INRA du programme pour et sur le développement régional (PSDR)
- adaptation de l'offre de formation agricole sur le territoire.
- gestion de la crise Fièvre Catarrhale Ovine (FCO).

## PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ DU PÔLE EN 2008 :

Pour 2008, on peut retenir que la réforme des DRAF fait que cette année sera la dernière dans la configuration actuelle, puisque de fait, un certain nombre d'acteurs intégrera la future direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF).

- **Développement des territoires ruraux :**
  - poursuivre la mise en oeuvre du programme (notamment axe 3),
  - mettre en place la sélection des territoires éligibles à LEADER,
  - définir l'architecture du réseau rural local
- **Anticiper les mutations économiques :**
  - reconversion du site d'Aiserey dans le cadre de l'arrêt de la filière sucrière
  - mise en place du plan de modernisation de la viticulture (bassin et Bourgogne)
  - finaliser le schéma productif local (SPL) Bois.
- **Promouvoir des activités respectueuses de l'environnement et des hommes :**

Outre les activités habituelles, deux actions sont à signaler :

  - l'élaboration du programme de développement agricole régional,
  - la mise en oeuvre du plan Ecophyto 2018 qui devrait voir le jour en milieu d'année.



## IV. L'activité des huit pôles régionaux de l'Etat

### 7. Le pôle Santé publique et Cohésion sociale

**Chef de pôle : Mme Jacqueline IBRAHIM, Directrice régionale des Affaires sanitaires et sociales jusqu'au 12 septembre 2007, puis M. Patrice RICHARD**

#### RAPPEL DES MISSIONS DU PÔLE :

##### ■ Objectifs nationaux :

- Observation sanitaire et sociale, santé publique, cohésion sociale.

##### ■ Objectifs régionaux :

- Mettre en œuvre les axes prioritaires du Plan régional de santé publique en lien avec le Groupement régional de santé publique (GRSP) et la Conférence de Santé publique, dont ses volets santé environnementale et alerte, surveillance et gestion des crises sanitaires
- Renforcer l'accès aux droits des personnes vulnérables
- Poursuivre la mise en place de l'observation sanitaire et sociale



#### SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS ENGAGÉES ET RÉALISÉES EN 2007 ET DÉBUT 2008 :

■ Sur le thème du Logement et de l'hébergement des populations sans abri ou en situation de précarité, accompagnement d'un travail engagé par la DRASS et les DDASS, sur l'actualisation du schéma de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion à renforcer, suite aux courriers du Premier ministre de Février 2008 et au projet de Loi "Logement" de la ministre de la ville. Le pôle a été réuni le 15 Novembre 2007 avec plusieurs sujets à l'ordre du jour : outre un point sur la mise en œuvre de la loi sur le Droit au Logement (DALO), l'application des dispositifs de traitement de l'habitat indigne, d'observation et d'accompagnement a été examinée avec la CAF et la DR/DDE.

■ Le thème de l'accès aux droits sanitaires et sociaux des populations en situation de précarité a été traité le 25 mars 2008 avec la participation d'une responsable de la direction générale de l'action sociale, pilote des pôles d'accès aux droits sociaux (PARADS), afin d'envisager le développement d'actions de ce type dans la région sous réserve de l'accord des conseils généraux. Le travail se poursuivra avec le projet d'élaborer un guide d'amélioration de l'accès à leurs droits des populations précaires (objectif 2008/2009).

#### PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ DU PÔLE 2008 :

■ Productions de la Plate forme de l'observation sociale et sanitaire : comités de pilotage en Juin et Décembre 2008 pour suivre la mise en œuvre du programme de travail validé fin 2007.

■ La création de la délégation interministérielle à la lutte contre les fraudes et de comités locaux de lutte contre la fraude par le décret du 18 Avril 2008 conduit à envisager une séance de travail du pôle en septembre 2008 sur ce sujet en associant au pôle le Procureur général près la Cour d'Appel, le directeur des services fiscaux et celui de l'ASSEDIC afin de permettre un échange fructueux avec les organismes de sécurité sociale qui composent le pôle, notamment sur leurs politiques en matière de lutte contre les fraudes (groupe intercaisses piloté par le directeur de l'URCAM).

■ La création du poste de délégué interministériel à l'hébergement et au logement des sans abri, conforte la démarche engagée avec les DR/DDE une séance de travail du pôle en formation restreinte DRASS/DDASS/DRE/DDE/CAF/ACSE sera organisée à l'automne 2008.

■ Les sujets de santé publique sont suivis dans le cadre des instances du groupement régional de santé publique (Conseil d'administration et comité des programmes et équipes locales de santé publique). La mise en œuvre du plan régional Santé Environnement est suivie par un comité de pilotage présidé par la préfecture de région (SGAR), en liaison avec les 3 services co-pilotes, DRASS, DRIRE et DRTEFP. Le volet alerte et gestion des situations d'urgence sanitaire devrait être présenté par les services de la DRASS d'ici fin 2008 à la conférence régionale de santé.

## 8. Le pôle Culture

Chef du pôle : M. Louis POULHES, Directeur régional des affaires culturelles

### LES MISSIONS DU PÔLE PORTENT SUR :

- l'optimisation de la cohérence des interventions du ministère de la culture avec les objectifs de l'État en région Bourgogne déclinés par le PASER, en favorisant l'élaboration de projets communs,
- le développement de stratégies et de méthodes communes aux différents services du ministère de la culture, afin de renforcer les filières culturelles, artistiques et patrimoniales, en intégrant leur dimension économique et les effets induits sur l'attractivité du territoire,
- la recherche d'une meilleure connaissance de l'emploi culturel et artistique dans la région, particulièrement dans le spectacle vivant
- la contribution à la politique conduite par l'État en vue d'une plus grande cohésion sociale par la priorité donnée à l'éducation artistique et culturelle dans le cadre des actions territoriales,
- la formalisation des outils destinés à assurer le suivi et l'évaluation de ces actions.

### SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE PÔLE EN 2007 :

#### Elles ont concerné :

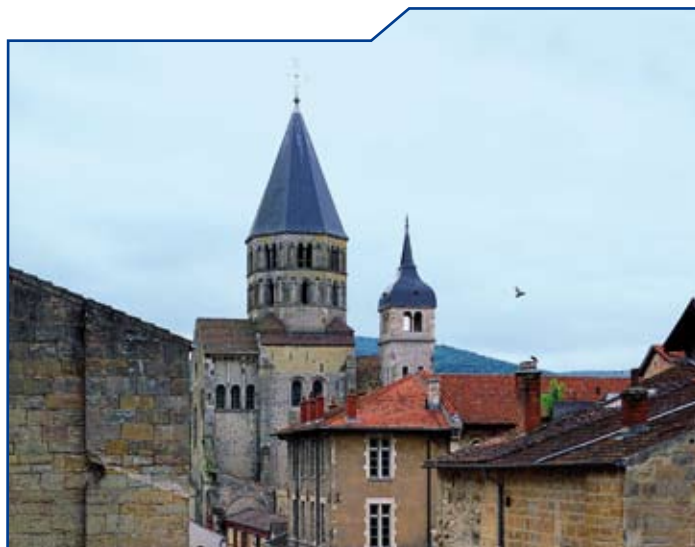
- l'approfondissement du partenariat avec les collectivités locales dans le cadre du PASER et des contrats de pays et de villes, ainsi que du CPER, dont le volet culture s'articule autour de deux axes : le renforcement du rôle de la capitale régionale et la valorisation des grands sites patrimoniaux (Cluny, Bibracte,...).
- la mobilisation des crédits européens et le dialogue interministériel sur et autour des fonds européens (FEDER, FEADER).
- la mobilisation nouvelle de l'Etat en matière de développement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'oeuvre.

*Les priorités 2007 ont donc porté sur le rappel aux institutions culturelles de l'importance de leur responsabilité territoriale, en lien avec l'éducation culturelle et artistique, ainsi que sur la cohérence des actions du pôle en matière de maîtrise des dépenses publiques.*

### LES PERSPECTIVES D'ACTIONS EN 2008 :

La révision générale des politiques publiques (R.G.P.P.) concerne essentiellement le recentrage des missions de l'administration centrale du ministère de la culture sur la prospective, l'évaluation et le pilotage stratégique, la refonte de la gestion des musées ainsi que la généralisation de la contractualisation pour les établissements publics culturels (avec l'instauration d'une démarche de performance).

**Dans ce cadre, le réseau des DRAC sera maintenu.**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

#### Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

L'action de l'état en Bourgogne en 2007 - Directeur de la publication : Christian de LAVERNEE - Directeur de la rédaction : Philippe CASTANET

Conception / rédaction : SGAR - Photographies : SGAR, Digital Concept, Fotolia

Composition, conception de la maquette : Digital Concept - Impression : ICO

Dépôt légal N°21882

# Les services régionaux

## Trésorerie Générale de Région

1 bis Place de la Banque  
21042 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.59.26.00  
Fax : 03.80.50.14.75

## Rectorat d'Académie

51 rue Monge  
BP 1516  
21033 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.44.84.00  
Fax : 03.80.44.84.28

## Direction Régionale de l'Équipement

57 rue de Mulhouse  
21033 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.29.44.44  
Fax : 03.80.66.87.91

## Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

22 Bd Winston Churchill  
BP 87865  
21078 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.39.30.00  
Fax : 03.80.39.30.99

## Direction Régionale des Affaires Culturelles

39/41 rue Vannerie  
21000 DIJON  
Tél : 03.80.68.50.50  
Fax : 03.80.68.50.99

## Direction Régionale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

13 Avenue Albert 1<sup>er</sup>  
BP 410  
21011 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.76.99.10  
Fax : 03.80.76.99.20

## Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

11 rue de l'Hôpital  
BP 1535  
21035 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.44.30.30  
Fax : 03.80.44.31.02

## Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

15/17 Avenue Jean Bertin  
BP 16610  
21066 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.29.40.00  
Fax : 03.80.29.40.93

## Direction Régionale de l'Environnement

6 rue Chancelier de l'Hospital  
BP 1550  
21035 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.63.18.50  
Fax : 03.80.63.18.51

## Direction Régionale du Commerce Extérieur

10 Avenue Foch  
21000 DIJON  
Tél : 03.80.45.02.63  
Fax : 03.80.45.33.92

## Direction régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

53 rue de Mulhouse  
BP 70  
21072 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.78.79.00  
Fax : 03.80.73.45.61

## Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

10 Bd Carnot  
BP 1530  
21034 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.68.39.00  
Fax : 03.80.68.39.01

## Direction Régionale de l'INSEE

2 rue Hoche  
BP 1509  
21035 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.40.67.67  
Fax : 03.80.40.68.00

## Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects

6 rue Nicolas Berthot  
BP 1508  
21033 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.58.20.20  
Fax : 03.80.56.63.19

## Délégation Régionale de l'Aviation Civile

BP 81  
21604 LONGVIC Cedex  
Tél : 03.80.65.07.20  
Fax : 03.80.65.07.37

## Direction Interdépartementale des anciens combattants et des victimes de guerre

4 bis rue Hoche  
BP 1584  
21032 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.40.29.00  
Fax : 03.80.43.81.79

## Direction Régionale des Services Pénitentiaires

72A rue d'Auxonne  
BP1532  
21034 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.72.50.00  
Fax : 03.80.67.20.55

## Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

25 rue de Mulhouse  
21000 DIJON  
Tél : 03.80.60.06.60  
Fax : 03.80.60.06.61

## Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Caserne Vaillant  
22, avenue Garibaldi  
21000 DIJON  
Tél : 03.80.44.67.29  
Fax : 03.80.44.69.84

## Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

15/17 Avenue Jean Bertin  
BP 16610  
21066 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.29.40.52  
Fax : 03.80.29.41.03

## Délégation Régionale au Tourisme

Caserne Vaillant  
22 Avenue Garibaldi  
21000 DIJON  
Tél : 03.80.42.84.05  
Fax : 03.80.42.84.04

## Préfectures

### Préfecture de la Région de Bourgogne - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

21041 Dijon Cedex - Tél. : 03 80 44 67 76 - Fax : 03 80 30 66 93  
<http://www.bourgogne.pref.gouv.fr>

#### Préfecture de la Côte d'Or

53 rue de la Préfecture  
21041 DIJON Cedex  
Tél : 03.80.44.64.00  
Fax : 03.80.30.65.72  
<http://www.bourgogne.pref.gouv.fr>

#### Préfecture de la Nièvre

40 rue de la Préfecture  
58026 NEVERS Cedex  
Tél : 03.86.60.70.80  
Fax : 03.86.36.12.54  
<http://www.nievre.pref.gouv.fr>

#### Préfecture de Saône-et-Loire

196 rue de Strasbourg  
71021 MACON Cedex 9  
Tél : 03.85.21.81.00  
Fax : 03.85.39.17.16  
<http://www.saone-et-loire.pref.gouv.fr>

#### Préfecture de l'Yonne

Place de la Préfecture  
89016 AUXERRE Cedex  
Tel : 03.86.72.79.89  
Fax : 03.86.51.02.48  
<http://www.yonne.pref.gouv.fr>